

Beate Collet
Sorbonne Université¹

Les «couples mixtes» en France. De l'intégration des immigrants par le mariage à l'étude de la mixité conjugale

Résumé

Les couples internationaux ou mixtes suscitent beaucoup d'intérêt, autant par le grand public que dans les recherches en sciences humaines et sociales. Toutefois le champ des études sur les couples mixtes n'est pas unifié, les approches et la terminologie divergent. Le sujet est tantôt traité par la sociologie des migrations, tantôt par la sociologie de la famille ou des religions. On note par ailleurs une forte séparation entre les études quantitatives et qualitatives. L'article revient sur l'émergence en France de ce domaine d'études avant de proposer une conceptualisation de la mixité conjugale. Cette dernière vise à définir la spécificité des couples mixtes à l'aune de trois dimensions: la transgression des normes conjugales en vigueur, l'inégalité ethnoculturelle entre les deux conjoints et les arrangements interculturels pour rendre leur quotidien conjugal viable. La quantification du phénomène n'est pas aisée tant les catégorisations et les représentations opèrent de manière différente. Il est cependant attesté que les mariages mixtes transcrits sur les registres d'état civil français sont de plus en plus nombreux (27% des mariages en 2015), tout en étant confrontés à un fort contrôle étatique. Dans l'analyse plus qualitative du phénomène, on doit admettre que l'articulation du genre avec les dimensions ethnoculturelles et sociales donne lieu à des arrangements conjugaux intersectionnels qui méritent d'être étudiés dans leurs spécificités. Les couples mixtes sont aujourd'hui un phénomène mondial. En France comme ailleurs, ils révèlent la persistance des logiques communautaires face à des choix de vie plus individualisés.

Mots clés

couple mixte, mixité conjugale, intersectionnalité, genre, transgression normative, désapprobation sociale, inégalité ethnoculturelle, arrangement conjugal

„Pary mieszane” we Francji. Od integracji imigrantów poprzez małżeństwo po badania nad różnorodnością małżeńską

Abstrakt

Pary międzynarodowe lub mieszane cieszą się dużym zainteresowaniem, zarówno wśród ogółu społeczeństwa, jak i w badaniach z zakresu nauk humanistyczno-społecznych. Jednakże studia dotyczące par mieszanych nie są ujednoczone, a podejścia i terminologia różnią się od siebie. Temat ten jest czasem poruszany przez socjologię migracji, innym razem przez socjologię rodziny lub religii.

¹ Maîtresse de conférences en sociologie (HdR), Faculté des Lettres-Sorbonne Université, membre du GEMASS (www.gemass.fr).

Istnieje również silny rozdział między badaniami ilościowymi i jakościowymi. W artykule omówiono pojawienie się tego kierunku badań we Francji przed zaproponowaniem koncepcji „różnorodności małżeńskiej”. Ta ostatnia ma na celu określenie specyfiki małżeństw mieszanych w trzech wymiarach: przekraczanie obowiązujących norm małżeńskich, etnokułturowa nierówność między małżonkami i ustalenia międzykułturowe mające na celu urzeczywistnienie ich życia małżeńskiego. Zbadanie tego zjawiska nie jest łatwe, ponieważ kategorie analizy i reprezentacja par w badaniach są obecne w różnorodny sposób. Zaświadcza się jednak, że wzrasta liczba małżeństw mieszanych zarejestrowanych we francuskich rejestrach stanu cywilnego (27% małżeństw w 2015 r.), które są kontrolowane i starannie zbierane przez państwo. Jakościowa analiza tego zjawiska nakłania do uznania, że płęć oraz wymiary etnokułturowe i społeczne prowadzą do krzyżujących się układów małżeńskich, które zasługują na intersekcjonalne zbadanie swojej specyfiki. Pary mieszane są dziś zjawiskiem ogółnoświatowym. We Francji, jak i w innych krajach, ujawniają one presję logiki wspólnotowej w obliczu bardziej zindywidualizowanych wyborów życiowych.

Słowa kluczowe

małżeństwa mieszane, intersekcjonalność, płęć, transgresja normatywna, dezaprobata społeczna, etnokułturowa nierówność, układ małżeński

Introduction

Les couples internationaux ou «mixtes» suscitent beaucoup d'intérêt, de la part des chercheurs en sciences humaines et sociales comme du grand public. Les médias s'emparent régulièrement de ce thème en lien avec les questions migratoires, mais aussi parce que la gestion de la différence culturelle et religieuse dans le quotidien conjugal et familial éveille la curiosité. Le couple mixte est pris dans un jeu entre fascination et réprobation. Il symbolise l'amour avec un grand 'A', un amour capable de transgresser la distance géographique, les interdits et les différences culturelles. Il symbolise en quelque sorte l'avenir de nos sociétés mondialisées. Mais parallèlement, il suscite aussi de l'inquiétude parce qu'il menace la transmission intergénérationnelle et la préservation des valeurs culturelles héritées.

Dans les recherches, le thème des couples mixtes, c'est-à-dire des unions conjugales, composés de conjoints de nationalités ou d'origines ethnoculturelles ou religieuses différentes, est désormais étudié partout dans le monde (Fresnoza-Flot, Ricordeau, 2017) et dans toutes les branches des sciences sociales et humaines. Cependant, malgré un intérêt partagé et transversal, on doit constater une forte hétérogénéité des approches et par conséquent un éclatement des études faisant appel à des questions de recherche et des terminologies fort différentes.

Le sujet des couples mixtes est tantôt étudié sous l'angle de l'intégration des étrangers par le mariage, tantôt pour identifier les stratégies matrimoniales transnationales ou encore pour détecter les processus interculturels en œuvre dans ces couples et familles. Chaque approche développe sa propre terminologie, c'est ainsi qu'on entend parler de couples binationaux, couples interculturels, interreligieux ou interethniques ou couples mixtes. Pour

le présent article, la qualification ‘couple mixte’ est retenue, car l’adjectif ‘mixte’, qu’on retrouve aussi dans le terme *mixed marriage* utilisé dans les études états-uniennes, insiste sur le caractère hybride et atypique de cette forme conjugale et atteste du fait que les conjoints engagés dans ces unions se différencient rarement sur un seul critère. Leur différence de nationalité implique généralement aussi une différence culturelle et peut être aussi religieuse, comme elle peut être ethnoculturelle sans être nationale. L’adjectif ‘mixte’ a aussi été choisi pour souligner que ces couples abritent d’autres différences qui se combinent avec les critères ethnoculturels et religieux, à savoir le genre², l’âge ou le statut social.

L’étude de cette réalité conjugale en France remonte aux années 1950 et s’est inspiré directement de la tradition états-unienne qui s’est servie de l’intermariage pour étudier l’assimilation dans la société américaine dès les années 1920 (Drachler, 1921). En France, le sujet a émergé un peu plus tôt que dans les autres pays d’Europe, qui se sont intéressés aux unions mixtes dans le sillage des études sur les immigrations de main-d’œuvre à partir des années 1970, voire plus tard. Le traitement de cette question en France est cependant emblématique de ce qui se passe dans de nombreux pays, il montre que le sujet n’a pas vraiment trouvé sa place dans le paysage scientifique. Les travaux témoignent que ce sujet est balloté entre les études sur l’immigration ou les relations interethniques et la sociologie de la famille ou de la religion, d’une part, et accuse une forte séparation entre les études quantitatives et qualitatives, d’autre part.

Le présent article se propose de retracer dans un premier temps l’émergence du sujet et la place contemporaine des études sur les couples mixtes en France, avant d’introduire une proposition plus théorisée de la mixité conjugale forte des acquis antérieurs. Ensuite, il présentera les contours d’une quantification du phénomène en France, tributaire de catégorisations et de modes de comptage divergentes. Et enfin, il terminera avec quelques réflexions sur l’intersectionnalité de cette réalité conjugale.

L’émergence et position ambiguë du sujet des couples mixtes en France

La question des couples mixtes en France a émergé dans le contexte colonial avant même d’être une question en France métropolitaine. Les premières publications à ce sujet sont statistiques et s’intéressent aux couples entre Français et Français musulmans en Algérie, alors département français (Marchand, 1954; Albou, 1957). Elles seront suivies par les premières analyses statistiques en France métropolitaine, qui à l’image des nombreuses études menées aux États-Unis (Kennedy, 1952), étudient l’assimilation des

² Les études sur les couples mixtes s’inscrivent de fait dans une hétéro-normativité non interrogée de ces couples. Peu de travaux investissent la mixité des couples homosexuels, à l’exception de la thèse de Manuela Salcedo Robledo (2015).

immigrés dans la nation française. De cette période, marquée par une conception politique et scientifique mettant en avant l'assimilation ou une version simplifiée de l'intégration, date le présupposé que le mariage mixte favoriserait l'assimilation et l'intégration des immigrés en France. Cette idée s'est vite transformée en jugement de valeurs entre les bons immigrés «modernes» qui s'intègrent par le mariage et les immigrés plus «traditionnels» qui vont chercher conjoint au pays d'origine. Elle a aussi contribué à hiérarchiser les différentes nationalités en fonction de leur capacité à s'intégrer. À l'Institut national des études démographiques (INED), deux chercheurs, Francesco Muñoz-Pérez et Michèle Tribalat, ont porté à eux seuls cette thématique dans les années 1980 à 1990 et ont notamment montré qu'en France métropolitaine les mariages mixtes ont suivi les différentes vagues d'immigration depuis le début du 20^{ème} siècle (Munoz-Pérez, Tribalat, 1984; Tribalat, Munoz-Pérez, 1991).

En 1992, l'INED réalise une première enquête représentative sur les populations immigrées en France *Mobilité géographique et insertion sociale* (MGIS, INED/INSEE, 1992). L'enquête rompt pour la première fois avec une conception juridique de la nationalité française au profit de la prise en compte du pays d'origine du migrant. Dans l'ouvrage qui rend compte des résultats *De l'immigration à l'assimilation*, plusieurs chapitres sont consacrés aux couples mixtes. Ils présentent non seulement les différents taux d'intermariage par groupes d'immigrés, mais apportent aussi de nombreuses informations plus fines sur le profil social des immigrés engagés dans des relations mixtes (Tribalat et al., 1996). On peut toutefois critiquer que le livre, malgré sa nouvelle catégorisation, persiste à s'inscrire dans une analyse en termes d'assimilation. Plus récemment, l'analyse démographique connaît un renouveau d'intérêt pour le sujet. Premièrement, grâce aux travaux de Mirna Safi (2008) qui propose des analyses statistiques de l'intermariage dans la droite ligne des études américaines sur l'assimilation. Et deuxièmement, grâce à l'étude des logiques conjugales des immigrés établis en France de l'enquête *Trajectoires et Origines* (TeO, 2008 INED/INSEE). Cette enquête fournit des données sur les unions des immigrés et pour la première fois des données conséquentes sur les unions des descendants d'immigrés (Hamel et al., 2015). Son mot d'ordre n'est plus l'assimilation, mais la diversité de la société française.

Parallèlement à cette approche démographique, se développent des études plus qualitatives. La question des couples mixtes apparaît au détour des études sur les travailleurs immigrés algériens, dans les travaux d'Andrée Michel (1959). La revue *Ethnies* consacre en 1974 un numéro à cette thématique comportant une première tentative de théorisation (Bensimon/Lautman, 1974). Ces deux auteurs publient en 1977 un livre sur les couples entre Juifs et non-Juifs et vont faire vivre la thématique des couples mixtes dans les études sur les religions jusqu'à nos jours. La terminologie adoptée utilise

d'emblée le terme „mariage mixte”, expression qui peut être étendue à d'autres critères: la religion ou la nationalité, comme le faisait remarquer Alain Girard dans son ouvrage *Le Choix du conjoint* devenu un classique aujourd'hui (1964, p. 31).

Les travaux d'Augustin Barbara ont marqué la période des années 1980 (Barbara, [1985] 1993). Cet auteur s'intéresse au quotidien interculturel de ces couples: réactions des familles d'origine, discriminations, appréhensions ou incompréhensions entre les conjoints, mais aussi transmission culturelle aux enfants. Les différentes études se situent dans le champ de la sociologie de l'immigration et abordent plutôt les couples franco-maghrébins (Streiff-Fenart, 1989; Hammouche, 1994). Mais c'est dans les années 1990 que la thématique décolle vraiment. Grâce au dynamisme de Gabrielle Varro, auteure d'un ouvrage sur les femmes américaines mariées avec des Français en 1984 et sur *Les couples mixtes en France et en Allemagne* (1995), plusieurs journées d'études sont organisées dont la dernière donne lieu à un ouvrage collectif *Liberté, égalité, mixité... conjugale* (Philippe et al., 1998) faisant le point sur les questions juridiques, statistiques et abordant la réalité mixte de différents points de vue avec une vision nettement plus nuancée sur les modes d'intégration des conjoints étrangers des couples mixtes (Collet, 1998) ou montrant le lien entre mariage mixte et acquisition de la nationalité française (Neyrand, M'Sili, 1995). A partir de ces années, le thème des couples mixtes devient un enjeu du débat public, à la fois autour des questions d'intégration, de la législation sur le séjour et l'acquisition de la nationalité française.

En 2003, le livre de Gabrielle Varro, *Sociologie de la mixité* inscrit définitivement la thématique des couples mixtes dans le paysage scientifique et progressivement de plus en plus d'études investissent le sujet s'ouvrant sur de nouvelles populations – les couples entre Antillais et Métropolitains (Coll, 2007), les couples franco-brésiliens (Dos Santos, 2012) – et investissent des problématiques plus affirmées: la conversion religieuse chez les couples franco-maghrébins (Puzenat, 2010), la discrimination subie par les couples avec des conjoints originaires d'un pays arabe en France et en Italie (Odasso, 2016). Les travaux concernent désormais aussi des aires géographiques plus lointaines, telles que les couples mixtes établis au Maroc (Therrien, 2009) ou dans des territoires d'outre-mer de la France, à Tahiti (Schuft, 2010) ou à la Réunion (Thiann-Bo Morel, 2009), ou encore en Corée du Sud (Kim, 2012) ou en Thaïlande (Bottero, 2015). Ces études plus récentes intègrent plus systématiquement la question du genre et abordent la question sous l'angle des mariages transnationaux (Fresnoza-Flot, 2016), notion qui a émergé dans le contexte britannique (Charsley, 2012).

En revanche, la scission entre les études sur les couples mixtes en lien avec le fait migratoire et les études sur les couples interreligieux se maintient. Les deux thématiques évoluent séparément. Les couples interreligieux sont investis par les chercheurs en

sociologie des religions. Notons surtout l'ouvrage *La religion de l'autre* (Lamine et al., 2008) regroupant quelques articles sur le sujet par des auteurs qui ont aussi publié leurs travaux par ailleurs, Joëlle Allouche-Benayoun travaillant depuis de longues années sur les couples mixtes entre Juifs et non-Juifs (1993) et Séverine Mathieu, auteure de la thèse sur les couples juifs-non-juifs (2009). Ces chercheurs ont su garder la tradition forgée par Doris Bensimon et Françoise Lautman dans les années 1970. En consultant les références bibliographiques, on se rend compte que les travaux sur les couples mixtes en lien à l'immigration ne sont que peu cités, ces derniers de leur côté ignorent les travaux en sociologie des religions qui ont leurs propres espaces de production intellectuelle (revues et colloques). L'intérêt contemporain pour l'Islam et les préoccupations récentes autour des nouvelles croyances et les conversions conduira peut-être à ce que ces deux champs se rencontrent à nouveau.

Par ailleurs, on doit constater que le thème des couples mixtes n'est pas traité explicitement en sociologie de la famille, alors qu'il en mobilise très largement les outils et les thématiques. Les études sur les couples mixtes seraient-elles victimes de leur statut mixte? La sociologie de la famille française se caractérise par sa faible ouverture sur les minorités (Varro, 2003) et dans le domaine de l'immigration les études sur les couples mixtes sont marginalisées, alors que la stratification «ethno-raciale» de la société française ne fait plus de doute (Safi, 2013). À cela s'ajoute que les études plus quantitatives des démographes et celles plus qualitatives des sociologues ou des anthropologues s'inscrivent comme dans des mondes parallèles alors que ce champ de recherche gagnerait par une meilleure intégration des acquis de tous parts.

Conceptualiser la mixité conjugale pour étudier les couples mixtes

Sur la base de ces constats, on peut se poser la question des théorisations sous-jacentes de ces différentes études. Il apparaît que l'approche quantitative se sert de la réalité empirique des couples mixtes pour étudier l'intégration de nouvelles populations dans la société d'immigration. Ce n'est que récemment que les études se posent les questions autrement, c'est-à-dire en termes de formation conjugale des différents groupes de migrants ou descendants de migrants³: en couple avec une personne du même pays d'origine ou avec un-e descendant-e de migrants ou avec une personne de la population majoritaire (Hamel et al., 2015). Cette quantification est importante et cadre de manière macrosociologique le fait social couples mixtes, néanmoins elle n'est pas suffisante et manque de précisions (cf. section suivante). Du côté des études qualitatives, c'est surtout

³ Selon la définition de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) sont considérés descendants d'immigrés, les personnes nées en France d'au moins un parent immigré.

la variété des approches qui est surprenante. Chaque étude investit le sujet différemment, utilise un outillage conceptuel différent sans avancer sur la question de ce qui fait la spécificité de ces couples au-delà de leur différence ethnoculturelle ou leur expérience migratoire. Ne faudrait-il pas sortir de ces approches essentiellement empiriques pour saisir ce qui caractériserait ces couples mixtes au-delà de leur diversité culturelle?

Le parti pris consiste donc de postuler que les études sur ces couples font partie d'un même champ d'études, celui de la mixité conjugale qui propose une conceptualisation unifiée. Cette dernière vise à définir la spécificité des couples mixtes à l'aune de trois dimensions qui se complètent et les distinguent résolument des autres couples: la transgression des normes conjugales en vigueur, l'inégalité ethnoculturelle entre les deux conjoints et les arrangements interculturels pour rendre leur quotidien conjugal viable.

Primo, les couples mixtes, et ce quelle que soit leur composition nationale, ethnoculturelle ou religieuse, se caractérisent par une non-conformité aux normes conjugales contemporaines⁴. Ces normes, sans être clairement énoncées tout en étant susceptibles d'intégrer des transformations sociétales, projettent que les liens conjugaux devraient se nouer au sein d'un même groupe, en occurrence ethnoculturel (Collet, Santelli, 2012). Cette affirmation appelle deux réflexions. D'abord, on constate que le choix conjugal est encore régi par une logique communautaire au même titre que d'autres relations sociales de la sphère privée, familiale et amicale, qui fonctionnent encore, et bien davantage que la sphère professionnelle et publique, selon cette logique⁵. L'homogamie qui caractérise ces relations n'est pas seulement sociale, elle est aussi ethnoculturelle. Mais le non-respect de la norme de l'endogamie⁶ n'est pas l'exogamie⁷, mais correspond à des situations de mixité qui créent des réalités conjugales nouvelles à partir du dépassement normatif. Ensuite, il n'est pas évident de déterminer quel est le groupe de référence, les frontières de ces groupes ne sont pas stables à travers le temps et l'espace et selon le point de vue adopté. Chaque contexte d'étude des couples mixtes appelle une réflexion historique et sociétale sur la tension entre le 'nous' et les 'autres', celle-ci n'est pas la même en Pologne, en France ou au Brésil.

⁴ C'est grâce aux développements théoriques de Robert K. Merton qu'on peut faire la différence entre les normes de la société et le comportement des individus qui respectent ou ne respectent pas ces normes (Merton, 1941).

⁵ Chez Max Weber on trouve la distinction des relations sociales en 'communalisation' et 'sociation', les premières sont fondées sur le sentiment subjectif d'avoir des choses en commun, alors que les secondes sont plutôt établies par intérêt ou par contrat (Weber, 1972).

⁶ L'endogamie qui définit le fait de choisir un conjoint dans le même groupe, n'est pas l'apanage des groupes minoritaires ou des groupes culturels d'ailleurs. La population majoritaire privilégie également le lien conjugal au sein du même groupe. L'endogamie n'est pas à confondre avec l'homogamie qui étudie comment les couples sont socialement assortis (par le diplôme ou le statut professionnel). Les couples peuvent être endogames tout en étant hétérogames, ou mixtes tout en étant homogames etc.

⁷ L'exogamie, au même titre que l'endogamie, est une règle matrimoniale des groupes (Lévi-Strauss, 1971).

L'adjectif 'mixte' exprime donc la non-conformité aux règles de l'endogamie sans qu'on sache d'emblée quel est le groupe légitime de référence. Cette transgression normative s'observe à l'aune de la désapprobation que les familles respectives ou l'entourage amical expriment face à ces couples. La réaction de la famille du conjoint majoritaire, français en occurrence, est plus ou moins prononcée selon l'origine sociale et ethnoculturelle du conjoint minorisé ou étranger et selon la force du stigmaté qu'il ou elle porte⁸. Mais les réactions de la famille du conjoint minorisé ou étranger ne sont pas nécessairement en reste, elles dépendent de la force des appréhensions ressenties. Notamment au moment de la formation des couples, la méfiance règne et les stéréotypes sont mobilisés. Bien souvent la situation se détend au fur et à mesure que la relation dure, sauf dans des cas particuliers de rejet avéré, cependant ces couples – et aussi leurs enfants – n'accèdent jamais complètement à une normalité dans les autres sphères de la société, les curiosités mal placées, voire les discriminations persistent. Il restera toujours une apparence physique, un accent de locution, un nom de famille, une pratique culturelle ou religieuse qui «suscitent des réactions dans l'environnement social» (Bensimon, Lautman, 1974). En ce qui concerne les couples mixtes transnationaux plus particulièrement, ces réactions de l'environnement sont doublées par des logiques d'État qui cherchent à maîtriser, voire à réduire, les flux migratoires. En voulant empêcher les mariages dits 'de complaisance' en mettant en place des entretiens et des contrôles, les États se mettent au service de valeurs conjugales plus conventionnelles (Collet, 2017).

Secundo, ce ne sont pas tant les différences entre les deux conjoints qui caractérisent ces couples – car tous les couples enferment des différences – mais le fait que ces différences soient socialement marquées. Ou pour le dire autrement, ces différences se construisent à partir de caractéristiques ethnoculturelles, productrices d'inégalités de statut qui ensuite, comme pour tous les couples, s'agencent aux autres différences sociales et économiques entre les conjoints. Le simple fait qu'un conjoint fait partie de la population majoritaire et que l'autre soit issu d'une minorité ou immigré ou étranger crée un déséquilibre les deux conjoints. La mixité conjugale se propose donc d'étudier ces couples dans l'intersectionnalité des rapports sociaux⁹, c'est-à-dire ethnoculturels, sociaux et genrés pour reprendre les trois dimensions étudiées classiquement (Crenshaw, 1989; Kergoat, 2000), mais aussi les rapports sociaux engendrés par des âges ou des situations juridiques différentes dans le cas des couples mixtes transnationaux. Ainsi l'articulation des rapports sociaux n'est pas la même si le conjoint minorisé est un homme ou une femme, si le conjoint minorisé à une bonne position sociale ou est peu qualifié, que la femme est plus âgée que l'homme.

⁸ La théorie goffmanienne du stigmaté semble la plus appropriée pour comprendre les rapports sociaux d'altérité (Goffman, 1975).

⁹ Les rapports sociaux dans l'approche intersectionnelle sont définis comme des rapports de pouvoir ou de domination, à ne pas confondre avec les relations sociales interpersonnelles.

Outre l'étude de la non-conformité aux normes conjugales en vigueur dans un contexte donné, il convient donc d'étudier précisément comment se construisent les inégalités entre les deux conjoints. Ces inégalités de statut s'imposent aux couples mixtes de l'extérieur, ils ne peuvent pas en faire abstraction. De ce fait, elles sont susceptibles d'influencer leur perception du monde et aussi la relation conjugale en elle-même.

Ainsi, tertio, selon une vision constructiviste de la société, les logiques collectives et macrosociologiques doivent être complétées par une vision plus interpersonnelle et plus microsociologique. Dans leur vie quotidienne, les couples mixtes sont préoccupés à trouver un *modus vivendi* pour rendre leur vie de couple viable et agréable. Ils sont de ce point de vue confrontés aux mêmes défis que tous les couples, comment assurer l'entente et la faire fructifier leur projet conjugal et familial. Ce sont les éléments sur lesquels doivent porter l'entente et la spécificité de l'articulation de leurs inégalités qui les distinguent des autres couples et qui font des couples mixtes un laboratoire conjugal rendant les négociations plus visibles en termes des pratiques culturelles respectives et des hybridations qui se mettent en place progressivement. Une relation amoureuse épanouie, marquée par son intimité et ses connivences, mais aussi la force de leur projet conjugal hors sentiers battus, sont de bonnes conditions pour dépasser ces inégalités de statut, mais tous les couples n'y parviennent pas, comme d'autres couples, pourtant homogames et endogames, n'arrivent pas à installer leur couple dans la durée non plus.

On considérera qu'ils élaborent des stratégies d'ajustements interculturels pour compenser l'inégalité et trouver un équilibre entre eux (Collet, 2017). Ce sont des modes d'action permettant de créer des représentations partagées et les conditions d'une entente commune. Leurs choix culturels communs (langue, valeurs, pratiques religieuses et alimentaires) et les transmissions culturelles aux enfants (prénom, circoncision, langues ou religions transmises) sont l'expression de ces rééquilibrages. Ces dernières ne sont pas nécessairement égalitaires, ni stables sur la longue durée, mais traduisent un fonctionnement conjugal qui révèle leur conception de la vie sociale et des rapports genrés. Il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur sur ces différentes stratégies, mais plutôt de dévoiler leur existence.

Trois stratégies conjugales d'ajustements interculturels ont été distinguées. Cette typologie permet une meilleure généralisation au-delà de la pluralité des cas de figures étudiés par les chercheurs. Tout en paraissant quelque peu trop générique, elle fournit un cadre qui admet d'emblée que les couples mixtes ne construisent pas leur mixité de la même manière. La première stratégie consistera à aligner le projet familial mixte sur l'univers de la culture majoritaire de la société de résidence de la famille, elle vise l'assimilation et l'invisibilisation de la mixité pour la génération des enfants. La deuxième, quant à elle, alignera au contraire le projet familial sur l'univers de la culture minoritaire.

Elle opte pour une logique de différenciation par rapport à la culture dominante du pays de résidence et souligne l'adhésion à des logiques communautaires ethnoculturelles et religieuses particulières. La troisième, enfin, tentera à créer un univers mixte, elle vise le syncrétisme culturel donnant de la place aux référents identitaires de chacun des conjoints au gré de leurs attachements dans un souci d'équilibre. Ces trois stratégies s'agent différemment selon les origines ethnoculturelles des parents et selon la position de genre dans le couple, c'est-à-dire selon que l'homme ou la femme est étranger.e ou issu.e d'un groupe minoritaire. Elles n'apparaissent que rarement dans des formes aussi pures, mais, à l'instar des idéaux-types de Max Weber, permettent d'étudier de manière compréhensive les relations s'instaurant dans la vie privée. Elles permettent de cerner comment ces couples réinventent la conjugalité contemporaine ou, aussi, comment ils s'appuient sur des stéréotypes genrés ou sociaux plus convenus pour réaliser leur projet conjugal.

Afin d'illustrer cette conceptualisation de la mixité conjugale, revenons sur des données plus empiriques disponibles en France. L'étude statistique nous livre des résultats précieux, mais ne parvient pas à saisir la mixité conjugale dans sa complexité, les études plus qualitatives nous permettront d'identifier quelques éléments récurrents dans l'expérience vécue de ces couples.

La difficile évaluation statistique du nombre de couples mixtes

En France, la statistique d'État publie couramment, à partir des données de l'état civil, le nombre de mariages par an et indique en même temps la proportion de mariages entre Français et étrangers, dits «mariages mixtes», et les mariages entre étrangers. Cette manière de présenter la réalité matrimoniale, en apparence très factuelle, ignore la diversité culturelle de la population de nationalité française et, ce faisant, réduit la complexité de la mixité conjugale en France. Ainsi, elle ignore que de nombreux descendants d'immigrés ou des immigrés naturalisés français épousent des conjoints de leurs pays d'origine, ces couples accusent une différence de nationalité alors qu'ils se considèrent de même origine ethnoculturelle (Collet, Régnard, 2011).

Parallèlement aux analyses à partir des données de l'état civil, signalons que les grandes enquêtes représentatives en France apportent désormais une vision plus nuancée, proposant une lecture de la mixité conjugale différente. Au lieu de compter les mariages par an (étude des flux statistiques), on dénombre les unions de fait à un moment précis (étude des stocks). Les données sont ensuite disponibles en fonction des groupes immigrés ou descendants d'immigrés, en distinguant les femmes et les hommes, pour savoir combien parmi ces derniers et ces dernières sont en couple avec des Français de la population majoritaire (nés en France de parents nés en France). L'enquête *Trajectoire et Origine*

(INED/INSEE, 2008) a ainsi pu mettre en évidence que 37% de tous les immigrés (31% des hommes et 47% des femmes), entrés en France en tant que célibataires, présents en France au moment de l'enquête, étaient en couple avec un conjoint français de la population majoritaire (Hamel et al., 2015). Ces proportions sont considérables et permettent de porter un autre regard sur les réalités migratoires: plus d'un tiers des immigrés entrés célibataires en France vit en couple mixte. Ces pourcentages varient selon les origines nationales des immigrés, chez les hommes et les femmes immigrés se sont les personnes originaires d'autres pays de l'Union européenne des 27 membres¹⁰ qui sont les plus nombreuses à vivre en union avec une personne de la population majoritaire (respectivement 65% et 71%), mais suivi de près du côté des hommes par les ressortissants algériens (43%) et du côté des femmes par les femmes africaines subsahariennes (39%). Des analyses ont été faites également pour les descendants d'immigrés (nés en France d'au moins un parent né à l'étranger. Sans surprise les proportions sont plus élevées notamment chez les hommes (données de 2008, citées dans Hamel et al., 2015).

Malgré les réserves exprimées plus haut en ce qui concerne les statistiques d'État comptabilisant les mariages franco-étrangers, il faut reconnaître qu'elles permettent d'analyser l'évolution de ces mariages sur la longue durée, leurs variations concernant les compositions nationales et les fluctuations en fonction des lois sur l'immigration. Dans une publication de l'INSEE en mars 2017, Vanessa Bellamy synthétise les principaux enseignements concernant les mariages franco-étrangers. En ce qui concerne l'évolution des mariages célébrés en France, elle constate que le nombre des mariages est en baisse constante depuis les années 1970, pendant que celui des mariages mixtes augmente constamment depuis les années 1950, passant de 6% en 1950 à 14% en 2015 (33.800) du total des mariages célébrés en France (Bellamy, 2017). Les mariages mixtes augmentent à la fois en nombres absolus, accusant quelques fluctuations, 23.300 à la fin des années 1980, 47.500 en 2003 et 30.800 en 2010, et en proportion par rapport au total des mariages, attestant ainsi aussi du recul global des mariages entre Français. La part des femmes étrangères se mariant avec des hommes français a constamment augmenté depuis les années 1980. En 2015, elle est de 49% et atteste ainsi de la féminisation de l'immigration plus généralement. En ce qui concerne la composition nationale de ces mariages en 2015, 37% sont des mariages entre Français et conjoints originaires d'un des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), 22% sont des unions avec des Européens, 14% avec des conjoints d'un pays d'Afrique sub-saharienne (et 27% d'autres pays) (Bellamy, 2017).

Les données indiquées ci-dessus concernent seulement les mariages célébrés en France. Mais l'analyse de Vanessa Bellamy ne s'arrête pas là. Pour la première fois, une

¹⁰ C'est-à-dire à l'exception de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal, pays d'émigration plus classiques vers la France dans les décennies précédentes.

publication de l'INSEE sur ce sujet rend compte des mariages célébrés à l'étranger et transcrits dans les registres d'état civil français qui dans leur très grande majorité sont des mariages franco-étrangers. Depuis 2004, les mariages transcrits sont devenus plus nombreux que les mariages conclus en France, se situant dans une fourchette comprise entre 47.000 et 51.000 mariages par an environ. En 2015, les mariages mixtes célébrés à l'étranger et transcrits dans les registres de l'état civil français s'élèvent à 42.000, ils représentent 91% de l'ensemble des mariages transcrits cette année-là¹¹. Si l'on les additionne aux mariages mixtes célébrés en France, leur nombre pour l'année 2015 s'élève à 75.800 mariages, c'est-à-dire 27% sur un total de 282.600 mariages enregistrés dans les registres d'état civil français (Bellamy, 2017). Ce nombre est impressionnant, il tranche avec la représentation convenue d'un phénomène marginal tournant autour de 10 à 12%. Désormais les faits sont établis, c'est plus d'un mariage sur quatre par an qui unit un ou une conjoint-e de nationalité française à un ou une ressortissant-e étranger-e. L'analyse de l'évolution des pratiques matrimoniales en France ne peut plus se faire sans tenir compte de l'internationalisation du marché matrimonial.

Selon le mode de calcul et les catégories statistiques utilisées, le nombre d'unions ou de mariages n'est pas le même et les faits mesurés ne sont pas équivalents. Cependant chaque méthode permet d'approcher la réalité de la mixité conjugale à sa manière. Cependant la vision des grandes enquêtes, comme celle de la statistique d'État, lie le phénomène explicitement à l'immigration directe ou indirecte (descendants d'immigrés) en France. Aucune statistique permet pour le moment de connaître le nombre de couples mixtes attestant d'inégalités religieuses ou ethnoculturelles sans être immigrés, descendants d'immigrés ou étranger.

Étudier la réalité conjugale des couples mixtes de manière intersectionnelle

La synthèse des études qualitatives réalisées en France s'avère également périlleuse tant les études s'intéressent à des thématiques différentes auprès de couples unissant des personnes d'origines différentes.

On peut toutefois retenir que les études qualitatives ont eu tendance à étudier des configurations conjugales qui suscitent des réactions dans leur environnement (Puzenat, 2010, Thiann-Bo, 2009, Odasso, 2016). Ainsi ce sont les couples qui marquent physiquement la mixité qui sont plus facilement étudiés, ils apparaissent comme plus emblématiques. Bien souvent ils n'attestent pas uniquement une inégalité phénotypique (l'un-e est

¹¹ En raison des changements législatifs relatifs à l'obtention d'un titre de séjour en raison d'un mariage au début des années 2000, de nombreux couples sont amenés à se marier à l'étranger pour ensuite demander un visa pour établissement de vie conjugale et familiale pour entrer légalement en France. De fait, ces mariages mixtes ne concerne que des conjoints étrangers hors Union européenne.

«noir·e», l'autre «normal·e»), mais également une inégalité nationale, culturelle, religieuse ou sociale. Ils rencontrent non seulement de la désapprobation, mais quelques fois des réelles discriminations dans la vie sociale ou professionnelle. Le conjoint du groupe majoritaire pour être atteint par cette discrimination indirectement dans l'espace public ou sur son lieu de travail. Pour ces couples, quel que soit le milieu social, leur acceptation progressive est plus longue, plus facilement remise en cause, voire jamais acquise.

Outre des différences assignées, visibles par un nom de famille ou un style vestimentaire, certaines différences en termes des croyances et pratiques religieuses se manifestent surtout dans la vie privée. Elles suscitent de fait moins de désapprobation sociale, mais peuvent demander plus d'efforts de conciliation et de tolérance au sein du couple. Par ailleurs, on doit constater que les couples avec des conjoints musulmans, quel que soit leur degré de pratique de la religion, suscitent de fortes désapprobations, à l'image de l'incompréhension et du rejet que cette religion rencontre dans le monde occidental, notamment depuis les attentats de 2015. Certains auteurs ont souligné l'illégitimité qui leur est renvoyée (Puzenat, 2010, Odasso, 2016).

Les couples mixtes sont aussi tributaires des statuts sociaux respectifs des conjoints, les interprétations culturelles ne sont pas les mêmes selon les positions sociales occupées et les ressources financières dont ils disposent. L'acceptation de ces couples n'est pas plus assurée en bas ou en haut de l'échelle sociale. Au-delà du milieu social, il semblerait plutôt qu'une certaine clôture sociale du groupe entre en ligne de compte. Certains milieux culturels, dans les groupes minoritaires ou le groupe majoritaire, entretiennent des formes d'entre-soi qui ne laissent pas beaucoup de place aux comportements atypiques. Dans ces milieux, la transgression des normes conjugales est ressentie avec plus de force, les couples peuvent être amenés à couper les liens. Si les couples sont homogames, le dialogue culturel conjugal peut s'épanouir assez aisément, en revanche si les couples sont hétérogames, l'inégalité du statut social ajoute une dimension à l'inégalité ethnoculturelle.

Toutes les sociétés construisent socialement le féminin et le masculin avec des variations qui tiennent à leur histoire et leur développement économique. Dans l'articulation des différentes inégalités, le genre se révèle être un facteur de différenciation. Les configurations conjugales mixtes se déclinent différemment selon que le conjoint du groupe majoritaire est un homme ou une femme. Les inégalités observées dans le cadre de la mixité conjugale sont donc nécessairement ethnico-genrées. Les femmes étrangères, immigrées ou du groupe minoritaire en couple avec un homme du groupe majoritaire ont tendance à se conformer davantage à la culture majoritaire (première stratégie d'ajustement interculturel), cela se ressent dans leurs choix culturels et linguistiques et même dans les transmissions aux enfants. Tout se passe encore comme si elles intégraient la

culture et le groupe de leur mari. On est dans une forme classique de l'intégration par le mariage souvent cumulée avec une certaine ascension sociale pour la femme.

Quand l'homme est étranger, immigré ou du groupe minoritaire, la situation est en quelque sorte inversée (deuxième stratégie de l'ajustement interculturel). La femme du groupe majoritaire semble davantage rejoindre ou entretenir la culture de son conjoint du groupe minoritaire. Elle préserve de bonnes relations avec sa belle-famille, fait des efforts pour apprendre la langue et contribue à transmettre la culture minorisée aux enfants. Tout se passe comme si la femme cherchait à rééquilibrer l'inégalité dans le couple en allant vers la culture de son mari.

Face au deux premières, une troisième voie semble exister (troisième stratégie de l'ajustement interculturel), elle correspond à une vision plus idéaliste, et pourtant, certains couples y parviennent. Peut-être plus homogames unissant des conjoints d'un niveau d'études plus élevé, ils cherchent à mettre en œuvre une conception plus égalitaire du couple et un certain syncrétisme culturel dans leur vie quotidienne. Ainsi, ils donnent de la place aux référents identitaires de chacun des conjoints au gré de leurs attachements et dans un souci d'équilibre. Il s'agit cependant de compromis assez instables qui sont à réajuster en permanence sans être assurés de leur réussite.

L'inégalité du statut entre les deux conjoints est plus perceptible chez les couples mixtes que les couples endogames. L'analyse interculturelle des années 1980/90 a su identifier les thématiques spécifiques qui préoccupent ces couples, la recherche plus contemporaine peut désormais saisir les enjeux spécifiques en tenant compte du statut social et du genre.

Conclusion

Les couples mixtes sont aujourd'hui un phénomène mondial. Aucune société n'y échappe du simple fait qu'elles sont toutes marquées par des diversités régionales, religieuses et ethniques. Les logiques communautaires ont beau perdurer dans la vie privée, les voyages et les séjours à l'étranger, et plus généralement l'internationalisation du monde contribue à des choix de vie plus individualisés dans le sens qu'elles respectent moins les normes communautaires érigées. Les normes sociales sont toujours en retard sur les pratiques sociales et c'est dans ce sens que les couples mixtes représentent la dynamique nécessaire des sociétés.

La recherche en France, par son histoire coloniale et migratoire, s'est intéressée à la thématique des couples mixtes avant d'autres pays en Europe, mais sans pour autant lui accorder une place de choix. Aujourd'hui, les couples et les familles sont plus souvent mixtes que dans le passé et il devient urgent de reconnaître ce fait et de l'intégrer dans les recherches.

L'étude de la mixité conjugale a besoin de connaissances statistiques, mais aussi d'analyses nuancées pour ne pas céder trop vite à des interprétations simplistes en termes d'intégration. La connaissance précise de l'expérience vécue de ces couples permet de saisir leurs statuts les uns par rapport aux autres et leurs modes d'actions. Les couples mixtes incarnent à un niveau microsociologique les échanges entre les groupes humains et leur dépendance par rapport aux représentations collectives. Mais ils incarnent aussi l'avenir de nos sociétés par leur capacité d'inventer de nouvelles manières de faire couple.

Bibliographie

- Albou, P. (1957). Le mariage mixte. Approche psycho-sociologique. *Annales juridiques, politiques, économiques et sociales*, 3, 3-40.
- Allouche-Benayoun, J. (1993). Couples mixtes et transmission. In: J. Allouche-Benayoun (dir.), *Femmes et Judéité* (p. 83-92). Paris: École des Hautes Études du Judaïsme (EHEJ), Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO).
- Barbara, A. (1993). *Les couples mixtes*. Montrouge: Bayard Éditions.
- Bellamy, V. (2017). 236 300 mariages célébrés en France en 2015, dont 33 800 mariages mixtes. *INSEE Première*, no. 1638.
- Bensimon, D., Lautman, F. (1974). Quelques aspects théoriques de recherche concernant les mariages mixtes. *Ethnies*, 4, 17-40.
- Bensimon, D., Lautman, F. (1977). *Un mariage, deux traditions. Chrétiens et Juifs*. Paris: CNRS, Université Brussel.
- Bottero, M. (2015). *Tourisme sexuel et relations conjugales en Thaïlande et en Malaisie*. Paris: L'Harmattan.
- Charsley, K. (ed.). (2012). *Transnational Marriage. New Perspectives from Europe and Beyond*. Routledge: New York/Abingdon.
- Coll, M. (2007). *La notion de mixité à l'épreuve des couples métro-antillais. Entre mixité nommée et mixité vécue*. Thèse de doctorat, Paris: Université Paris-Descartes.
- Collet, B. (1998). Intégration et Mixogamie en France et en Allemagne. In: C. Philippe, G. Varro, G. Neyrand (dir.), *Liberté, égalité, mixité... conjugales. Une sociologie du couple mixte* (p. 139-171). Paris: Anthropos.
- Collet, B. (2017). "Conjugal mixedness" or how to study marital norms and inequalities in inter-ethnic relationships. *Migration Studies-Review of Polish Diaspora*, 4, 143-161.
- Collet, B., Regnard, C. (2011). La réalité socio-culturelle de la mixité franco-étrangère. Analyse de données statistiques d'une enquête auprès de primo-arrivants. *Revue européenne des migrations internationales*. 2(27), 7-34.

- Collet, B., Santelli, E. (2012). *Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés*. Paris: Presses universitaires de France (coll. Lien social).
- Crenshaw Kimberlé, W. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex. A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. *University of Chicago Law Forum*, vol. 1, 139-167.
- Dos Santos Silva, M. (2012). *Les constructions des stratégies conjugales et familiales des couples franco-brésiliens*. Thèse de doctorat en sociologie. Paris: Université Paris IV Sorbonne
- Drachler, J. (1921). *Intermarriage in New York City. A Statistical Study of the Amalgamation of European Peoples*. Thèse de doctorat. Columbia University New York.
- Fresnoza-Flot, A. (2016). Gender- and social class-based transnationalism of migrant Filipinas in binational unions. *Journal of Ethnic and Migration Studies*. DOI: [10.1080/1369183X.2016.1274562](https://doi.org/10.1080/1369183X.2016.1274562).
- Fresnoza-Flot, A., Ricordeau, G. (2017). *International Marriages and Marital Citizenship: Southeast Asian Women on the Move*. Routledge: London and New York.
- Girard, A. (1964). *Le choix du conjoint*. Paryż. PUF.
- Goffman, E. (1975) [1963]. *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris: Les éd. de Minuit.
- Hamel, Ch., Lhommeau, B., Pailhé, A. & E. Santelli (2015). Former un couple en contexte multiculturel. In: C. Beauchemin, C. Hamel, S. Simon (dir.). *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France*. Paris: INED éditions.
- Hammouche, A. (1994). *Mariages et immigration. La famille algérienne en France*. Paris: Presses universitaires de Lyon.
- Kennedy, R. J. R. (1952). Single or triple melting pot? Intermarriage trends in New Haven, 1870-1950. *The American Journal of Sociology*, 58, 56-59.
- Kergoat, D. (2000). Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe. In: H. Hirata, F. Laborie, H. Le Doare & D. Senotier (sous la direction de). *Dictionnaire critique du Féminisme*. Paryż: PUF.
- Kim, Kyung-mi. (2012). *Construction de la catégorie identitaire de «femme mariée à un étranger» dans la société sud-coréenne: de son émergence à la naissance de la Fédération World-KIMWA (1945-2006)*. Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie. Paris: EHESS.
- Lamine, A-S., Lautman, F. & S. Mathieu (dir.). (2008). *La religion de l'autre. La pluralité religieuse entre concurrence et reconnaissance*. Paris: L'Harmattan.
- Levi-Strauss, C. (1971). *Les Structures Élémentaires de la Parenté*. Paryż-La Haye: Mouton.
- Marchand, H. (1954). *Les Mariages franco-musulmans*. Alger: Vollot Debacq Frères.
- Mathieu, S. (2009). *La transmission du judaïsme dans les couples mixtes*. Paris. Éditions de l'Atelier.

- Michel, A. (1959). *Famille, industrialisation, logement*. Paris: Éditions du CNRS.
- Munoz-Perez, F., Tribalat, M. (1984). Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France: évolution depuis la Première Guerre Mondiale. *Population*, 3, 427-462.
- Neyrand, G., M'Sili, M. (1995). *Mariages mixtes et nationalité française. Les Français par mariage et leurs conjoints*. Paryż: L'Harmattan.
- Odasso, L. (2016). *Mixités conjugales. Discrédits, résistances et créativité dans les familles avec un partenaire arabe*. Presses universitaires de Rennes.
- Philippe, C., Varro, G. & N. Gérard (dir.). (1998). *Liberté, égalité, mixité... conjugales. Une sociologie du couple mixte*. Paris: Anthropos.
- Puzenat, A. (2010). *Conversions à l'Islam et Islams de conversion: dynamiques identitaires et familiales*, thèse de doctorat en sociologie. Paris: Université Paris-Diderot.
- Safi, M. (2008). Inter-mariage et intégration: les disparités des taux d'exogamie des immigrés en France. *Population*, 2(63), 267-298.
- Safi, M. (2013). *Les inégalités ethno-raciales*. Paris: La Découverte, Repères, no. 615.
- Salcedo Robledo, M. (2015). *Amours suspectes. Couples binationaux de sexe différent ou de même sexe sous le régime de l'immigration subie*. Thèse de doctorat en sociologie. EHESS.
- Streiff-Fenart, J. (1989). *Les couples franco-maghrébins en France*. Paris: L'Harmattan.
- Therrien, C. (2009). *Des repères à la construction d'un chez-soi: trajectoires de mixité conjugale au Maroc*. Thèse de doctorat. Université de Montréal.
- Thiann-Bo Morel, M. (2009). *Le couple créole/méto à La Réunion. Approche compréhensive de la construction de soi dans le couple mixte*. Thèse de doctorat en sociologie. Université de la Réunion.
- Tribalat, M., Munoz-Perez, F. (1991). Les mariages d'immigrés avec des Français. Leur évolution depuis quelques décennies. In: *Nuptialité. Évolution récente en France et dans les pays développés*. Colloques et congrès, no. 7. INED. 111-137.
- Tribalat, M., Simon, P. i Riandey, B. (1996). *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*. Paris: La Découverte/INED.
- Varro, G. (2003). *Sociologie de la mixité*. Belin.
- Weber, M. (1995). *Économie et société. Les catégories de la sociologie (tome 1)*. Paris: Plon.

Citation:

Collet Beate (2020) *Les «couples mixtes» en France. De l'intégration des immigrés par le mariage à l'étude de la mixité conjugale*. „Fabrica Societatis”, No. 3, s. 134-150 [accès: jour, mois, année]. Disponible sur Internet: www.fabricasocietatis.uni.wroc.pl, DOI: [10.34616/129270](https://doi.org/10.34616/129270).